

Utilisation de l'énergie dans les bâtiments



Promouvoir la construction intelligente

Entre la maison et le travail, la plupart d'entre nous passent la majorité de leur temps à l'intérieur; il n'est donc pas surprenant que les bâtiments représentent 40 % de la consommation énergétique en Europe, soit plus que les secteurs des transports et de l'industrie réunis! Les possibilités d'économies d'énergie sont donc immenses, notamment si l'on améliore la conception des bâtiments, mais aussi les systèmes d'éclairage, de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude.

L'innovation, tant dans les concepts que dans les matériaux, pourrait permettre de mieux exploiter l'énergie solaire pour le chauffage et l'éclairage et d'améliorer l'isolation. L'utilisation de matériaux recyclés pourrait aussi améliorer l'efficacité en limitant les processus de production, grands consommateurs d'énergie.

En tant qu'acteur capital de l'économie de l'UE, le secteur de la construction peut jouer un rôle important dans la promotion de pratiques de construction plus durables. L'introduction de règles de faible consommation d'énergie dans les normes de construction peut aider à préserver l'environnement tout en réduisant les frais des entreprises.

Les communautés locales, les concepteurs, les constructeurs, les propriétaires et les locataires doivent s'impliquer dans cette démarche et tirer parti des possibilités offertes.

:: Que fait l'UE?

Voici les grandes législations de l'UE dans ce domaine:

- La **directive sur la performance énergétique des bâtiments** (DPEB – 2002/91/CE) expose les exigences minimales que les États membres doivent imposer en ce qui concerne l'efficacité énergétique des nouvelles constructions et des grands bâtiments subissant des rénovations majeures, la certification de la performance énergétique des bâtiments ou le contrôle régulier des chaudières et des systèmes de climatisation. La directive aurait dû être mise en application en 2006, mais certains États membres ont pris du retard et ont demandé un délai supplémentaire.
- La **directive sur les chaudières** (92/42/CEE) définit des normes pour les systèmes de chauffage de l'eau.
- Certaines dispositions de la **directive SAVE** (93/76/CEE) cherchent à limiter les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Avec la **directive sur les produits de construction** (89/106/CEE), la Commission européenne travaille au renforcement des critères d'efficacité énergétique des matériaux de construction.

Pour plus d'informations, consultez http://ec.europa.eu/energy/demand/legislation/buildings_en.htm

Programme

Le programme «**Énergie intelligente pour l'Europe**» est l'instrument de base de l'UE pour améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. Voir http://ec.europa.eu/energy/intelligent/index_en.html

Initiatives

- **EPBD buildings platform**: projet de diffusion d'informations concernant la directive sur l'efficacité énergétique des bâtiments <http://www.buildingsplatform.org/cms/>
- **CONCERTO**: initiative financée par l'UE pour aider les communautés locales à subvenir à leurs besoins énergétiques et à optimiser leur consommation d'énergie. Vingt-huit communautés participent activement à neuf projets. <http://concertoplus.eu>

Vous trouverez plus d'informations sur les actions de l'UE en matière de consommation énergétique dans les bâtiments à la page <http://www.managenergy.net/buildings.html#legislation>



:: PME

Les critères d'efficacité énergétique doivent être appliqués aux bâtiments, mais aussi aux produits de construction. Pour ce faire, constructeurs et entrepreneurs doivent utiliser des produits consommant moins d'énergie et intégrer l'efficacité énergétique dans tous les aspects du bâtiment: chauffage, éclairage, refroidissement, position et orientation.

La croissance du secteur de la construction durable ouvre de nouveaux marchés pour les entreprises: elle encourage le développement de nouvelles technologies et crée des emplois hautement qualifiés à l'échelle locale.

L'efficacité énergétique des locaux professionnels doit être améliorée. Les PME implantées dans un bâtiment plus efficace au niveau énergétique peuvent considérablement réduire leur facture d'énergie.

Elles peuvent aussi bénéficier d'un autre avantage, plus indirect mais dont l'importance ne cesse de croître: améliorer leur image en tant qu'entreprises durables et respectueuses de l'environnement.



:: Autorités publiques

L'imposition de normes énergétiques plus strictes dans le cas de grands bâtiments, neufs ou en rénovation, permettrait de substantielles économies d'énergie. Avec la DPEB, l'UE cherche à intégrer des critères d'efficacité énergétique dans la planification urbaine et à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments dans la mesure des possibilités économiques et techniques.

La DPEB prévoit une classification des bâtiments par type, taille et vocation, selon qu'il s'agit de résidences, de bureaux ou d'écoles, par exemple. Ce sont les autorités nationales qui désignent l'organisme de certification mais la DPEB exige que le calcul des performances énergétiques s'effectue à partir d'une méthode commune qui prenne en compte la variabilité des contextes présentés.

Pour la rénovation de bâtiments de plus de 1000 m², la directive définit des normes d'efficacité énergétique minimale.

Les autorités publiques peuvent utiliser des techniques d'imagerie thermique (par exemple l'infrarouge) pour mesurer les pertes de chaleur d'un quartier urbain et en évaluer l'incidence sur le développement de la ville.

Il est également important que les autorités publiques informent la population de la performance énergétique des bâtiments publics qu'ils visitent et prennent des mesures supplémentaires pour sensibiliser l'opinion aux questions d'efficacité énergétique dans les communautés locales.

Le logement social représente une part importante du bâti en Europe; c'est un secteur dont la responsabilité incombe aux autorités publiques. Mais l'adaptation de ces résidences est problématique et génère des questions quant à la façon de financer les projets, de les faire connaître ou de former le personnel nécessaire. Il est

:: Bonnes pratiques

Rénovation urbaine et efficacité énergétique (2005)

Les autorités et les particuliers souhaiteraient souvent être plus efficaces dans leur consommation d'énergie, à la maison comme au travail, mais ils ne savent pas comment procéder. L'objectif du projet «Villes vertes européennes» (*European Green Cities*) était de démontrer qu'il était possible de surmonter les obstacles habituellement invoqués, comme le surcoût envisagé ou le manque de connaissances dans les technologies disponibles.

Il a permis de développer un modèle commun de construction durable, applicable dans tous les pays et dans n'importe quel contexte; il a directement contribué à la construction ou à la rénovation de 1000 logements à faible consommation d'énergie dans neuf pays.

Ce projet abordait différents aspects comme la collaboration avec les entrepreneurs sur l'établissement précoce de devis, la formation des autorités municipales, des constructeurs et des consultants, mais aussi la définition de normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Pour en savoir plus, consultez www.europeangreencities.com

crucial d'améliorer l'efficacité énergétique des logements sociaux et de développer les compétences nécessaires à leur adaptation.

Le programme «Énergie intelligente pour l'Europe» (2002-2006) a financé 18 projets portant sur des logements sociaux dans 23 pays.

:: Les particuliers et propriétaires immobiliers

LA DPEB exige que tous les bâtiments de plus de 50 m² soient dotés de certificats attestant de leur performance énergétique au moment de leur construction, de leur vente ou de leur location. Ce certificat permet aux propriétaires de ces immeubles d'être plus conscients de leur consommation énergétique et des méthodes possibles pour l'améliorer.

L'éclairage représente un tiers de l'énergie consommée par un bâtiment: améliorer son efficacité est donc une priorité. Les possibilités d'économies sont immenses: les ampoules électriques à faible consommation utilisent cinq fois moins d'énergie que les ampoules traditionnelles. Une autre priorité serait d'exploiter davantage les solutions de chauffage et de refroidissement passifs, la biomasse et les autres énergies renouvelables pour les équipements domestiques.

De plus en plus d'habitations sont équipées de systèmes de chauffage et de climatisation. Ce sont ces systèmes que la législation européenne vise directement. Les chaudières et les systèmes de climatisation dépassant la taille minimale définie doivent être contrôlés régulièrement. Ces règles cherchent à encourager le remplacement des anciennes chaudières par des systèmes plus efficaces en termes de consommation énergétique et à établir des normes plus strictes pour les équipements de climatisation.

Chacun doit contribuer aux économies d'énergie; il est important que le grand public sache ce qu'il peut faire et comment procéder.

Locataires et acheteurs potentiels doivent pouvoir disposer d'informations détaillées sur la performance énergétique d'une maison ou d'un appartement, ainsi que de conseils sur les démarches à suivre pour améliorer cette performance.

Ceux qui envisagent de construire des logements doivent disposer d'informations sur les technologies efficaces du point de vue énergétique, comme les panneaux solaires, les systèmes de chauffage et de refroidissement à faible consommation ou l'isolation. Il est également nécessaire de promouvoir l'architecture durable.

:: Bonnes pratiques

CAKES: Calderdale and Kirklees Energy Savers (2004)

Un projet mis en œuvre dans le West Yorkshire (Royaume-Uni) a contribué à améliorer l'efficacité énergétique de presque 1500 bâtiments résidentiels, réduisant d'environ 35 000 tonnes les émissions de CO₂ et de 300 € la facture énergétique moyenne annuelle de chaque foyer. Un «guichet unique» a été créé pour prodiguer au grand public des conseils sur les mesures possibles (nouvelles chaudières et isolation), sur les remises proposées à l'installation et sur l'accès à des programmes de prêt préférentiels. Un réseau d'installateurs certifiés a été créé et trois organismes de crédit locaux ont proposé des financements adaptés. Pour en savoir plus, consultez <http://www.energy-help.org.uk/>



:: Qu'est ce que ManagEnergy?

ManagEnergy est une initiative de la direction générale de l'énergie et des transports. Elle vise à soutenir les actions locales et régionales sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, au travers d'ateliers de formation et d'événements en ligne. Elle diffuse également des informations sur des études de cas, sur des exemples de bonnes pratiques et sur la législation et les programmes mis en œuvre par l'Europe.

ManagEnergy est aussi un réseau européen d'agences locales et régionales de l'énergie. Ces agences encouragent l'introduction de bonnes pratiques de gestion de l'énergie, soutiennent les efforts de durabilité, fournissent informations et conseils et offrent d'autres services adaptés aux besoins locaux.

www.managenergy.net

Clause de non-responsabilité et déclaration concernant les droits d'auteur sur la brochure d'information ManagEnergy

Ces informations ont été compilées pour le compte de la Commission européenne. La Commission européenne ne garantit pas la véracité des informations ou des chiffres fournis et ne pourra en aucun cas être tenue responsable de leur utilisation.

© Communautés européennes, 2007

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.



COMMISSION
EUROPÉENNE